

**5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

## **Résumé de la séance publique du COMETS**

### **du 5 novembre 2008**

La présidente du CNRS, Catherine Bréchnignac, souligne, en introduction, la valeur symbolique de cette séance publique du COMETS. L'éthique de la recherche prend une place de plus en plus importante, couvrant un champ très large dans lequel les aspects pluridisciplinaires jouent un rôle central. Désormais, la recherche recouvre la science et la technologie, cette dernière précédant parfois la première, ce qui suscite des peurs au sein de la société, comme pour les OGM ou les nanotechnologies. Dans ce cadre, les choix scientifiques doivent être totalement transparents. La dimension éthique doit être assimilée par tous les chercheurs.

#### **I. Présentation générale du dispositif de l'éthique au CNRS par Jean-Pierre BOURGUIGNON, président du COMETS**

Jean-Pierre BOURGUIGNON déclare que le dispositif éthique du CNRS a plusieurs composantes : le comité d'éthique, le comité opérationnel d'éthique, et une cellule éthique ainsi qu'un chargé de mission à l'expérimentation animale placés auprès du directeur scientifique des sciences du vivant. Par ailleurs, dans de nombreux départements, des chargés de mission ou des directeurs scientifiques adjoints travaillent également à la sensibilisation des chercheurs à l'éthique. Le comité d'éthique, créé en 1994, est placé auprès du conseil d'administration qui en valide la composition. Il comporte 13 personnes nommées pour un mandat de quatre ans et quelques invités permanents, dont un représentant du CCNE. La moitié de ses membres est issue des sciences humaines et sociales.

Les missions du comité d'éthique sont définies par une décision du CNRS :

- conduire et développer la réflexion sur les aspects éthiques de la pratique de la recherche ;
- dégager, dans le domaine de l'éthique, les principes concernant les activités de recherches, les comportements individuels, les attitudes collectives et le fonctionnement des instances de l'organisme ;
- formuler des recommandations concernant la définition, la justification et l'application de règles relatives à l'éthique et à la déontologie de la recherche ;
- sensibiliser les personnels de la recherche à l'importance de l'éthique.

Le comité d'éthique dispose d'une charte, précisant le cadre et les modalités de son action. Dans tous les cas, ses avis, qui peuvent être contradictoires, sont motivés. Les avis de ce comité sont

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

issus de discussions entre ses membres qui se matérialisent généralement par des textes pouvant, le cas échéant, faire état de divergences. Le comité d'éthique peut être saisi, notamment, par le conseil d'administration du CNRS, sa présidente, son directeur général ou son conseil scientifique. Il peut aussi s'autosaisir. Il ne traite pas de cas particuliers en tant que tels, mais ces derniers peuvent justifier l'ouverture d'une réflexion générale.

Le comité d'éthique émet des avis sur des sujets aussi divers que la diffusion des résultats de la recherche, l'impératif d'équité dans les rapports entre les chercheurs et les populations autochtones et l'éthique et les sciences du comportement... Ce comité s'est actuellement saisi de différents sujets, parmi lesquels on peut citer le rôle de la communauté scientifique dans le débat sur les substances chimiques à la suite du règlement européen REACH, les problèmes éthiques posés par les mécanismes de financement incitatifs de la recherche et les relations entre les chercheurs et les maisons d'édition.

Le comité opérationnel d'éthique, créé en 1991, comporte 12 membres. Sa mission est de conduire une réflexion et d'assurer une veille juridique et scientifique en matière d'éthique. Il assume aussi un rôle de conseil et d'information. Il a notamment réalisé des actions de sensibilisation, de suivi et de contrôle. Par ailleurs, il a un rôle officiel de remise d'avis sur les projets de recherche ne relevant pas d'autres comités rendant des avis, comme les projets de recherche biomédicale. En revanche, ce comité n'intervient pas dans les conflits relevant de l'intégrité scientifique, qui relèvent directement de la direction générale et il ne rédige pas d'avis généraux sur les questions d'éthique.

### **II. Présentation de l'avis sur les enjeux éthiques des nanosciences et des nanotechnologies par Bernadette BENSAUDE-VINCENT, membre du COMETS**

Bernadette BENSAUDE-VINCENT indique que les nanotechnologies constituent un domaine très important, nécessitant des investissements particulièrement lourds. Dans la suite de la nano-initiative des Etats-Unis, l'Union Européenne puis la France, en 2003, ont investi dans ce domaine. En outre, les nanotechnologies émanent d'une volonté politique, ce qui constitue une particularité forte. Dès le lancement d'initiatives inhérentes à ces technologies, un développement responsable a été mis en avant dans divers pays, ce qui a conduit à un développement des sciences humaines en vue de l'étude des impacts de ces technologies, dans le cadre d'une démarche proactive. Ces études d'impact portent sur deux grands domaines : d'une part, l'environnement, la santé et la sécurité (ESH) et, d'autre part, l'éthique et les aspects juridiques et sociétaux.

Dès l'origine, le COMETS a refusé de s'interroger sur une application de l'éthique aux nanotechnologies. Il a plutôt opté pour une démarche fondée sur une enquête de terrain, réalisée auprès des chercheurs pour identifier les problèmes qu'ils se posent, ou non. Les résultats de cette enquête se sont révélés relativement surprenants, les chercheurs considérant généralement, soit que les nanotechnologies ne constituent pas une véritable novation, soit qu'il s'agit d'une activité très profitable qui permet de financer les recherches « véritables ». Dans les deux cas, on aboutit à un

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

refus d'aborder les problèmes sociétaux ou éthiques. De plus, les chercheurs ignoraient l'existence du projet états-unien NBIC, visant à améliorer les performances humaines, et celle du projet européen SITEX.

L'éthique n'a pas pour fonction de freiner la recherche, et le COMETS s'est attaché à sensibiliser les chercheurs aux dimensions éthiques et sociétales de leur recherche, ce qui devrait porter ses fruits d'ici quelques années. Les nanotechnologies intègrent à la fois la science et la technologie. Elles sont issues de techniques instrumentales dont elles sont véritablement inséparables. Un autre problème est la fonctionnalisation des unités de la matière et du vivant : désormais, l'atome, les molécules et les gènes sont considérés comme des unités fonctionnelles plus que comme des unités structurales. Cette fonctionnalisation conduit à un changement de regard sur la nature et la vie, qui pose des problèmes de valeurs. Par ailleurs, il existe, dans les nanotechnologies, une tension entre une volonté explicite de contrôle nanométrique et un souhait de faire émerger de nouvelles propriétés que l'on ne sait pas maîtriser et, surtout, expliquer.

L'avis du COMETS prend en compte cinq aspects :

- la déontologie, c'est-à-dire les bonnes pratiques ;
- la précaution face aux incertitudes, par exemple pour les nanotubes de carbone ;
- les valeurs sous-jacentes aux programmes de recherche ;
- le sens de la recherche ;
- le respect de la démocratie.

Sur ce dernier point, il faut profiter de l'intérêt du public pour les nanotechnologies afin de promouvoir une recherche dans le respect des valeurs démocratiques. Ce point a été le plus controversé au sein du COMETS dont les recommandations principales sont les suivantes :

- transparence des résultats et des sources de financement ;
- engagement des chercheurs dans le débat public ;
- création d'espaces éthiques dans les laboratoires ;
- élaboration de petits guides d'éthique ;
- concertation avec l'ensemble des parties intéressées.

**III. Mise en perspective de l'avis sur les enjeux éthiques des nanosciences et des nanotechnologies par Jacques LEFRANCOIS, docteur en biologie moléculaire et professeur de philosophie (Université Paul Sabatier) et Virginie TOURNAY, ingénieur biologiste, chercheur CNRS en science politique (IEP /PACTE Grenoble)**

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

Jacques LEFRANCOIS indique que l'avis du COMETS, comme ceux du CCNE et du Groupe Européen d'Éthique (EGE), parus postérieurement, évoquent l'ensemble des questions éthiques et morales soulevées par les nanotechnologies, mais celui de l'EGE porte uniquement sur la nano-médecine. Les aspects déontologiques renvoient essentiellement à la problématique de toxicité des nano-produits. Cette toxicité est relativement difficile à évaluer d'une manière globale, mais il est possible de l'étudier au niveau des technologies particulières. Cela étant, s'il est facile d'évaluer leur toxicité de court terme, il est très complexe d'identifier leur toxicité de long terme, de même que pour la plupart des produits mis sur le marché.

Les questions éthiques sont abordées dans les trois avis, même si celui de l'EGE les évoque de manière plus précise. En principe, ces questions se posent dès lors que les principes traditionnels disparaissent. Ainsi, l'avis de l'EGE évoque la perturbation du principe de la propriété intellectuelle par les nano-dispositifs médicaux qui sont aussi des produits médicaux. D'autres aspects de la pratique médicale sont perturbés, comme la distinction entre le corps et le laboratoire. Ces perturbations soulèvent le problème du remaniement intellectuel de la déontologie médicale, la perspective de très long terme étant une amélioration des fonctions de l'être humain. Cette évolution perturberait la médecine au point que la norme médicale disparaîtrait. Celle-ci repose en effet sur le sauvetage ou la restitution des fonctions perturbées par la maladie.

Les aspects épistémologiques sont très présents dans l'avis du COMETS, sous l'angle d'un effacement des frontières entre la science et la technologie au profit d'une sorte de techno-science hybride. Cette optique repose sur l'idée selon laquelle la technologie est productrice, en elle-même, de connaissances, dans sa continuité avec l'économie en position de commanditaire. Ce point caractérise l'une de thèses importantes du COMETS, débouchant sur une sorte de rebond des rapports entre la science et l'éthique. La conception de la science est directement liée à celle du gouvernement de ladite science. Or l'effacement des frontières entre la science et la technique renvoie à l'idée d'une régulation hétéronome de la science par son pôle techno-industriel, donc à une sortie de la science de sa tour d'ivoire, caractérisée par le principe de désintéressement. Il s'agit donc d'une transformation du mode de régulation de la science. L'avis du CCNE semble venir en réaction à celui du COMETS puisqu'il établit une différence claire entre la science et la technologie, considérant les nanosciences comme de simples outils nouveaux confortant notre acception du monde. Il n'est pas question, pour le CCNE, de laisser le pouvoir à ces nouveaux pouvoirs techniques qui doivent être surveillés et encadrés.

La question de l'appréciation du poids du pôle technico industriel dans un contexte de globalisation et de compétition générale, de son rôle dans la dynamique de la connaissance, me paraît cruciale. Quelle qu'ait pu être la définition académique de la science, elle a toujours coexisté avec des réalités où la place des outils/objets de la science était centrale et la structure de la recherche publique est là pour l'attester – alors pourquoi repasser une couche ?  
Quelle place cela laisse-t-il à l'idée académique de la science comme service public ?

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

Qu'est-ce qu'un service public ? C'est un service institué (artificiel, si l'on veut) : c'est nécessaire parce que son existence et sa régulation ne peuvent pas dépendre de la spontanéité des marchés. Il existe des régions sociales où la réalisation chère à Adam Smith de l'intérêt général par le jeu aveugle des intérêts privés ne fonctionne pas parce que ça ne rapporte pas tout de suite : les marchés ont la vue courte...

La demande privée, même rebaptisée « demande sociale » n'a pas d'aptitude à diriger la curiosité vers les besoins de l'enseignement entendu comme diffusion universelle des savoirs. Si la prospérité générale promise par le catéchisme libéral est remise en cause par la crise (sur l'évidence de laquelle tout le monde est d'accord) d'où viendra le financement et la demande pour des travaux scientifiques sans intérêt économique immédiat ? Il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour les nanos (sciences ou techniques) dont le financement est par avance assuré par l'attente industrielle mais bien plutôt du caractère possiblement « générique » de leur gouvernement et de leur financement au regard de toute science possible

Virginie TOURNAY déclare que le questionnement éthique inhérent au développement des nanosciences constitue un objet emblématique pour les sciences sociales. Cet objet s'inscrit totalement dans la dédifférenciation des connaissances, de la production économique, du développement technologique et des usages sociaux. Cet objet invisible et invasif échappe à toute sectorisation existante, si bien qu'il est très difficile de lui rattacher un mode de production éthique préexistant.

Les indéterminations particulières aux nanosciences tranchent singulièrement, pour les sociologues, avec les objets classiques de l'innovation. Ces sciences redéfinissent les logiques et les stratégies internes de différents domaines d'activité. De plus, elles s'approprient les propriétés de divers domaines d'activité, comme la synthèse de composés organiques. Dès lors, il est impossible, aux plans pratique et épistémologique, de sectoriser les nanosciences et les nanotechnologies. On assiste donc à une sorte d'indifférenciation progressive des sphères d'activité. En outre, le terme « nanotechnologies » recouvre des réalités différentes selon les acteurs et les contextes.

Face à cet objet labile, omniprésent et insaisissable, l'expertise éthique contenue dans les différents avis présentés un intérêt majeur pour le chercheur en sciences sociales. L'éthique est traditionnellement perçue comme un outil de réflexion susceptible d'accompagner la décision politique, mais, pour les nanosciences, il est difficile de la considérer comme un simple accompagnement des politiques d'encadrement de la recherche parce que l'expertise éthique développée par les différents comités va largement au-delà de ces politiques. Cette expertise est plutôt un laboratoire d'expérimentation de l'action collective.

La requalification de l'expertise éthique est liée à la forme particulière de gouvernance des nanosciences et des nanotechnologies caractérisée par une triple hybridation : organisationnelle, instrumentale et institutionnelle. Au plan organisationnel, il n'existe pas de passage de la recherche fondamentale à la recherche appliquée : ces deux domaines sont en coévolution, dans le cadre d'un processus d'hybridation. Au plan instrumental, l'outillage de ce domaine inclut des instruments

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

anciens et des techniques nouvelles. Au plan institutionnel, les nanotechnologies donnent lieu à la création de nouvelles arènes de débats. Cette triple hybridation fait émerger une gouvernance à géométrie variable, dans le cadre de laquelle l'éthique doit être institutionnelle.

### **IV. Discussion avec l'assistance**

Une participante, responsable de la mission éthique de l'INSERM, s'enquiert de l'avis des intervenants sur le code que la Commission Européenne a diffusé, au mois de février 2008, à tous les états membres.

Jacques BORDÉ répond que ce code présente l'intérêt de susciter la discussion, mais a été rédigé de manière excessivement directive, ce qui a suscité un rejet au sein du monde industriel. Néanmoins, la discussion se poursuit sur ce code afin de le faire évoluer.

Une participante, CEA, s'interroge sur les suites données aux recommandations contenues dans l'avis du COMETS.

Jacques BORDÉ indique qu'une opération de sensibilisation des chercheurs a été organisée. En revanche, aucun changement n'est intervenu dans l'administration du CNRS et aucun livret n'a été rédigé. La première étape est de faire progressivement évoluer les mentalités.

Virginie TOURNAY précise qu'à Grenoble, une réflexion très approfondie a été initiée par le groupe d'éthique GIERE (Groupe de réflexion interuniversitaire d'éthique appliquée à la Recherche en Sciences et technologies) qui regroupe des acteurs des quatre universités du site grenoblois, mais il est très difficile d'élaborer des guides compte tenu de la diversité des pratiques

Une participante, journaliste, demande si des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la transparence des financements

Jacques BORDÉ espère que les chercheurs prendront conscience du fait que leur participation à des programmes de nanosciences les met, de fait, face à des questionnements éthiques liés aux nanotechnologies et à leurs applications. Cela étant, aucun dispositif n'a été mis en place pour réaliser une cartographie des financements des différents projets de recherche.

Un participant, enseignant, a le sentiment que le contenu des nanotechnologies correspond à ce qu'était celui, voici dix ans, de la micromécanique ou de la chimie, notamment. Dès lors qu'on les rebaptise « nanotechnologies », ces recherches semblent subitement poser un problème éthique spécifique. Or la problématique éthique est liée à l'objet, et non à sa dénomination.

Jacques BORDÉ explique que le fait de qualifier ces recherches de nanosciences pour bénéficier des financements des programmes de technologie démontre que l'on souhaite les appliquer dans le

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

cadre de développements technologiques qui, au-delà de la compréhension de la nature, agiront sur le monde. Ainsi, le chercheur devient solidaire des finalités du programme.

Un participant, directeur de recherche CNRS, objecte que plus de la moitié des financements de la recherche de l'ANR est destinée à des projets de recherche amont, dont les applications sont totalement inconnues. Il est donc délicat de considérer le chercheur comme solidaire des finalités de la recherche.

### **V. Présentation de l'avis en préparation sur les problèmes éthiques suscités par les mécanismes de financement incitatif de la recherche : questions et méthode de travail par Jacques Bordé, chargé de mission auprès du COMETS**

Jacques BORDÉ explique que l'organisation de la recherche renvoie à différentes problématiques, comme la gestion du personnel, les carrières, l'évaluation, l'expertise, la diffusion des résultats et le financement, avec ses deux modes : récurrent et incitatif. Ce mode de financement impacte l'activité des laboratoires, les chercheurs et l'ensemble de l'organisation de la recherche. Il a toujours existé une sorte de contrat social entre les scientifiques et l'ensemble de la société. Ce contrat de confiance suppose que la société puisse s'assurer que les chercheurs vont jusqu'au bout de leur démarche de production de connaissances, ce qui peut poser une difficulté dans le cadre de programmes de court terme ou lorsque des thématiques prioritaires sont définies, créant des lacunes dans le champ des connaissances. Fondamentalement, il s'agit d'examiner les mécanismes qui conduisent la République à se doter de « savants de type détective » s'attellant à résoudre des problèmes identifiés, plutôt que de « savants de type explorateur » allant au-devant de connaissances dont on ignore tout sur leurs applications possibles.

Quoi qu'il en soit, il est essentiel de maintenir un équilibre entre la recherche sur programme et la recherche sur incitation. Notre préoccupation éthique renvoie à la déontologie de l'incitation, d'une part, et à l'intégrité du chercheur, d'autre part. L'incitation peut émaner de différentes sources, comme l'Union Européenne, le secteur public ou privé ou encore des associations. La notion d'intégrité doit être considérée dans son acception large (et pas seulement la déontologie) : le chercheur public doit réaliser le travail que l'on attend de lui, en tant que garant d'une certaine recherche de connaissances nouvelles d'intérêt public. Il ne s'agit pas de discuter de choix politiques. Le débat doit porter sur les enjeux éthiques du changement de gouvernance et des mécanismes de financement de la recherche en tenant compte de leurs impacts potentiels sur l'intégrité du chercheur, de la compréhension et de la transparence des valeurs véhiculées par un programme incitatif.

Le chercheur public conscient de sa mission ne devrait en principe pas être tenté par des contrats des services dans le cadre desquels il ne serait qu'un simple exécutant. Il devrait se concentrer sur la recherche fondamentale, ce qui n'est pas incompatible avec le cadre de programmes finalisés. Dans ce cadre, le chercheur est souvent associé à la définition des programmes de recherche, ce qu'il doit faire en toute transparence, en particulier quant à la finalité des programmes. Dans un

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

souci d'intégrité, il doit veiller à ne pas faire de fausses promesses, comme cela a été le cas, par exemple, dans le domaine de la thérapie génique. L'incitateur doit de son côté décrire les modalités du programme de recherche en toute sincérité parce que la rédaction de l'appel à propositions conditionne largement la loyauté dans le jeu des acteurs. Lors de sa mise en œuvre, les modalités du programme doivent être parfaitement claires sans, pour autant, étouffer la créativité : si une découverte inattendue est réalisée en cours de programme, il devrait être possible, dans l'intérêt public, de réorienter le projet financé. Lorsque ce programme est achevé, il convient de l'évaluer, ce qui est relativement complexe. Il s'agit, en effet, d'agrèger les résultats parcellaires des différents projets pour obtenir le résultat final. Enfin, les modalités pour utiliser et valoriser les résultats peuvent également soulever des questions éthiques.

Il existe donc, à tous les stades, des conflits d'intérêt potentiels. Il convient d'éviter toute instrumentalisation de la recherche publique. Le chercheur doit être en mesure de s'approprier le sujet et les objectifs du programme afin d'avoir envie de travailler de manière honnête. Quoi qu'il en soit, il existe fondamentalement un paradoxe : on demande au CNRS de travailler avec les industriels et de faire de la recherche économiquement rentable, tout en développant des connaissances permettant de disposer d'une expertise indépendante de tout intérêt industriel.

### **VI. Discussion avec l'assistance**

Une participante, chercheuse CNRS, précise que toute la recherche n'est pas pilotée par des programmes incitatifs. Cette chercheuse est actuellement impliquée dans un projet de l'ANR qui correspond à une thématique prioritaire, mais ne prévoit aucune obligation de résultat. Au-delà de l'éthique du chercheur, il faut s'interroger sur la pertinence des évaluations et le choix des évaluateurs, éléments sur lesquels aucune information n'est disponible.

Une participante, CNRS, évoque la place de l'éthique dans le dispositif d'intéressement des chercheurs aux résultats de leurs recherches.

Un intervenant se réjouit que des chercheurs se sentent à l'aise dans leurs programmes de recherche, mais souligne la nécessité de faire en sorte que les programmes faisant l'objet de financements incitatifs soient conformes à un certain nombre de principes éthiques.

Pour un participant, il s'agit fondamentalement de s'interroger sur l'évolution du rôle du chercheur dans la société et dans son organisme de recherche. Il s'agit d'une réflexion éminemment politique et le COMETS peut difficilement se positionner d'un point de vue éthique sans émettre implicitement un avis sur les missions du CNRS et le positionnement du chercheur à l'égard de l'organisme qui le rémunère.

Un participant souligne la nécessité de distinguer la recherche fondamentale de la recherche appliquée à laquelle s'applique parfaitement le financement incitatif. Entre les deux se trouve la recherche fondamentale orientée, concept totalement dépourvu de pertinence sur lequel se fonde

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

pourtant l'ANR. La recherche fondamentale doit être libre et financée par un soutien de base plus sélectif qu'aujourd'hui.

Un intervenant juge en tout état de cause nécessaire de maintenir un équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche finalisée.

Un participant s'interroge sur l'équilibre pertinent à établir entre ces deux types de recherche.

Une participante, ANR, considère que les problèmes éthiques se posent peut-être moins du fait des mécanismes de financement que parce que certains chercheurs répondent de manière non-éthique à un programme de recherche. Elle souhaite également savoir si ce type de problématique est propre au CNRS ou se pose dans d'autres organismes.

Un intervenant signale qu'au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne, par exemple, il existe une part très importante de recherche de pure curiosité et, parallèlement, une recherche en soutien des politiques des autres ministères. Le problème fondamental est celui de la définition des thèmes prioritaires de recherche.

Un intervenant, journaliste, juge qu'il n'est pas raisonnable de réfléchir à la montée en puissance du financement incitatif dans la recherche française sans tenir compte du contexte politique. En effet, les gouvernements justifient cette évolution par une volonté d'orienter le contenu de la recherche. En outre, il existe un objectif idéologique très fort sur le mode de fonctionnement de la recherche.

### **VII. Intervention de Dominique PESTRE, historien des sciences, directeur d'études à l'EHESS, et grand témoin de la séance.**

Dominique PESTRE estime que la science moderne, fondamentalement fondée sur le nombre et l'expérimentation de laboratoire, a toujours été opérationnelle : elle n'a jamais été un savoir pur. Par exemple, les mathématiques se sont développées grâce au militaire. En outre, la production scientifique a toujours été au cœur du changement social, produisant ainsi de la contestation, la science étant à la fois perçue comme positive et comme une menace. A cet égard, il faut comprendre que les termes « éthique » et « nanotechnologies » n'ont pas uniquement une fonction descriptive : ils ont aussi une fonction performatrice dans le langage.

Contrairement à ce qu'affirme le projet d'autosaisine du COMETS sur les problèmes éthiques posés par les mécanismes de financement incitatifs de la recherche, il n'existe pas une sorte d'essence de la recherche et la science qui pourrait se définir par un certain nombre de valeurs comme le désintéressement et la créativité. Il convient donc de recadrer la réflexion, qui est peut-être plus politique qu'éthique. Quoi qu'il en soit, les mécanismes de financement incitatif de la recherche ne constituent en rien une nouveauté. Le changement fondamental des 25 dernières années porte sur les modes d'appropriation – c'est-à-dire les règles relatives aux brevets – et non les modes de financement. De plus, on tente d'imposer une autre forme de gouvernement des individus

## **5 novembre 2008 : « L'éthique de la recherche au CNRS : comment ? pour qui ? pourquoi ? »**

et des institutions, ce qui produira des résultats catastrophiques. Le problème essentiel n'est donc pas celui des financements incitatifs.

Par ailleurs, les savoirs vont au-delà des sciences et des techniques. On assiste aujourd'hui au développement de revendications de personnes contestant la prétention de la science à dire la vérité. La problématique fondamentale n'est pas tant celle d'un retour à une science « pure et autonome » à que celle de la diversité écologique des savoirs que l'on souhaite instituer à l'intérieur des sciences et entre celles-ci et les autres formes de savoir. En ce qui concerne les nanotechnologies, le texte du COMETS cadre très clairement le problème, mais soulève quelques interrogations. En particulier, il convient de réfléchir aux liens entre ces technologies et les marchés, mode dominant de régulation dans nos sociétés libérales. D'une manière plus générale, il s'agit de se pencher sur la question de la régulation des sociétés libérales et démocratiques. Enfin, pour ce qui est des recommandations du COMETS, on peut déplorer leur manque d'ambition au regard de l'ampleur de la problématique.